

Compte Rendu

Commission Formation du 19 mars 2020

Réunion tenue à distance

Présents	F. BIGOT, Représentant L1 G. BODET, Représentant Commission Recherche N. BONNIOT, Représentante L3 EM F. DILAS, Représentant étudiant D. ISSANCHOU, Représentant Masters APA-S F. FABRE, Représentante Gestion scolarité S. FUCHS, Représentant MASTER MS J. HALLE, Représentante L3 MS Y. HUMBERT, Représentante Formations Professionnelles N. JACQUEMONT, Représentant L3 APA C. MARTIN, Représentant Master EOPS G. MARTINENT, Représentant Formation Pro. S. MEYER, Représentant L2 D. OLIVIERI, Représentant personnels BIATSS C. OTTOGALLI, Représentante Master EM V. PILLAT, Coordinatrice Formations Professionnelles E. REYNES, Représentant L3 ES B. VIGNAL, Coordinatrice MASTER Mention STAPS JC. WECKERLE, Président Commission Formation
Pouvoirs donnés	aucun
NOMBRE de votants	18
Excusés	C. BAUDIN – S. COULOUVRAT – S. DESSIMOND – M. GARCIA – F. MORISSE – M. RIQUELME – A. RUBY
Invité-e-s	B. BROYER / P. MARIEL

Début de séance : 13h45

Présentation de l'ordre du jour

1. Validation des comptes rendus de la Commission Formation du 28 novembre 2019 et du 31 janvier 2020

JC WECKERLE : discuté en Conseil d'UFR de février. Modification du relevé de décisions du 31 janvier 2020 selon le retour des discussions. Le responsable de l'UE est chargé de l'organisation pédagogique de l'UE dans le respect des droits de tirage → pour ne pas empiéter sur les discussions en Commission des personnels

C. OTTOGALLI souhaite revenir plus en détail sur ce point.

Des points doivent être revus. Un 1^{er} relevé de conclusions soumis avant le Conseil d'UFR de février → avait interpellé sur la non-adéquation entre le document et les discussions en Commission Formation.

Des questions persistent malgré la reprise des éléments suite aux discussions en Conseil d'UFR.

Pas souvenir que le responsable d'UE doit « organiser » les droits de tirage.

Aimerait que l'on vote sur un principe de solidarité entre les UE pour chaque année.

JC WECKERLE : dans le cadre des APPN et du MTU avait été formulé le fait que les responsables d'UE doivent veiller au respect des droits de tirage et au non dépassement. Pour l'instant, ses missions n'ont pas été discutées et définies en Commission des personnels.

Aujourd'hui, nous n'avons pas le temps de rentrer dans le détail de la solidarité. La situation d'urgence actuelle nécessite que ce point soit reporté à une autre Commission Formation.

C. OTTOGALLI : est d'accord. Mais demande aussi le report de la validation du compte-rendu à la prochaine Commission Formation.

JC WECKERLE : Acte le report.

PARTIE A

2. Informations/questions sur l'organisation des formations suites aux événements



Plan de continuité
pédagogique staps L1

Etat des lieux fait par JC WECKERLE.

Principes : ne pas empiéter sur la rentrée 2021.

Les examens doivent se dérouler dans les temps tout en restant le plus proche possible des MCC.

Le CCF2 ne peut pas être supprimé.

Le changement de proportion entre CCF1 et CCF2 n'est pas modifiable.

Mais des **adaptations des MCC peuvent être envisagés** quand cela est nécessaire.

Idee : diminuer la charge organisationnelle des CCF2 en présentiel.

Tout ce qui peut être fait à distance doit être fait, dans le respect des exigences de la formation, pour ne pas trop décaler le calendrier.

Les adaptations des MCC pour les CCF1

- Respect des règles votées,
- **si pas possible :**
- Pour les CCF1
- 1- Modifications de la nature des épreuves pour les rendre compatibles avec une évaluation à distance.
- **Si pas possible :**
- 2- Modification du nombre de CCF1.
- **Si pas possible :**
- 3- Maintien des épreuves en présentiel spécifiques ou épreuves simultanées avec CCF2.

- **Pour les pratiques :**

(insérer slide JC) → la slide présentée n'est pas dans le PPoint reçu.

S'il faut envisager 1 ou 2 semaines d'entraînement avant les CCF2, ce serait bien que les CCF2 soient en présentiel.

En L2 les pratiques seront en présentiel en mai.
Pratiques péda des APPN en présentiel également.
En L3 cela nécessite aussi un présentiel en mai.

- **Pour les CCF2**

Doivent être annoncés aux étudiants au moins 15 jours avant la date d'examen.
Adaptation de la nature des épreuves. Si ce n'est pas possible à distance, les prévoir début juin en présentiel. Si reprise en mai, on maintient le principe du distanciel. Il ne faut pas tout reporter en juin sinon la charge organisationnelle sera trop lourde.

Les adaptations des MCC pour les CCF2

- Pour les CCF2
- 1- Respects des MCC
- Si pas possible
- 2- Modifications de la nature des épreuves pour les rendre compatibles avec une évaluation à distance.
- Si pas possible
- 3- Maintien des épreuves en présentiel en mai/juin

- **Rattrapage**

Doit être maintenu sous forme de 2ème chance : en juin selon les mêmes modalités que le CCF2.

Problème du rattrapage

- Le rattrapage doit être maintenu sous forme de 2^e chance.
- Cette 2^e chance sera organisée courant juin selon les mêmes modalités que le CCF2 effectué en avril/mai.
- Attendre le début de la période 2^e chance pour démarrer les CT.
- Cette 2 chance sera discutée et votée dans le point suivant de l'ordre du jour.

- **Planning**

Le planning

- Le planning pour les cours :
- Les cours doivent se dérouler sur les créneaux ADE.

- Le planning pour les CCF :
- Pour les CCF privilégier le travail asynchrone.
- Si organisation d'oraux en amont de la période du 18 mai au 29 mai, procéder par RDV étudiants.
- Si épreuves synchrone, avertir le responsable de formation qui tiendra un planning afin que les épreuves ne se chevauchent pas.

F. FABRE : a étudié ces possibilités avec cellule APOGEE. Il n'y a pas de modification possible du poids des épreuves et des UE dans le calcul des résultats. Sinon on doit le faire à la main ce qui ne peut pas être envisagé car trop fastidieux et source d'erreurs.

Dans le cadre de la 2ème chance, la cellule APOGEE n'a pas de réponse et propose de nous tourner vers la DEVU (Anne-Christine HENK et Céline BROCHIER).

Question : par quel biais seront remontées les informations sur les épreuves organisées en présentiel ou en distanciel ?

Il faut que Fabienne puisse le savoir. Il en est de même pour la neutralisation pour les CCF1.2 → comment remonter l'information pour demander aux gestionnaires de saisir les dispenses correspondantes ?

Question : y aura-t-il une date limite pour laquelle les épreuves de CCF2 qui doivent être organisées en distanciel et une fourchette pour les épreuves en présentiel ?

- **Chaîne des responsabilités**

La chaîne de responsabilités

- Responsables UE coordonnent les enseignants de l'UE

- Responsables de formations coordonnent les responsables d'UE

- Département coordonne la politique du département

- Commission formation coordonne l'ensemble des formations

JC WECKERLE: Il faudra qu'il y ait un planning de CCF2 partagé par les responsables de formation. En L1 cohorte importante → tous les examens importants devront être en présentiel en juin.

F. BIGOT : le planning est indispensable et cela va demander une concertation.

Question : si des évaluations à distance dysfonctionnent, notamment dans le cas des étudiants n'ayant pas la possibilité de se connecter, que faire ?

Question : si pas de possibilité de pratique suffisante, que faire ?

Confirmation que l'on ne puisse pas dispenser complètement un étudiant. Si on ne peut pas faire pratiquer il n'y a pas de sens à évaluer.

(slide étudiants qui ne peuvent répondre aux exigences) → pas sur le PPoint reçu

JC WECKERLE : globalement, la majorité des étudiants peut accéder aux informations.

Mais il leur est difficile de suivre les cours via ZOOM ou RENATER, la connexion n'est pas suffisante mais la récupération d'informations fonctionne.

Question : les étudiants empêchés peuvent-ils être traités comme les SHN ?

Il faudra pouvoir un moyen de les identifier puis organiser une session d'examen début juillet pour eux.

Il faut cependant éviter que trop d'étudiants s'engouffrent dans la brèche pour bénéficier à tort de ce dispositif.

Un groupe de gestion SHN en place avec Ursula DEBARNOT, Emma GUILLET et Guillaume MARTINENT (et non Virginie).

G. MARTINENT : souligne que ce groupe ne sera pas en place à partir de ce semestre mais que les membres aideront Pierre GRALL si nécessaire.

Pour les pratiques, le scénario étudié se base sur une reprise des activités en mai. Si cela n'est pas possible, on adaptera selon l'évolution de la situation.

N. JACQUEMOND : souligne le report des examens du bac à une date non encore fixée par le Ministère.

Question : on travaille pour une vision optimiste de pouvoir réunir les étudiants en mai ou juin. Mais quid de cette possibilité ?

Pour la L3 APAS il y a peu de devoirs sur table donc cela devrait s'organiser facilement.

JC WECKERLE : l'enjeu est de faire passer un maximum de CCF2 à distance pour ne pas être submergés si le confinement est prolongé.

N. JACQUEMOND : question des enseignants → est-il possible d'ouvrir une session temporairement sur CLAROLINE ?

JC WECKERLE : oui mais il faudra vérifier que les étudiants aient bien la connexion établie. Le problème actuel de connexion d'un très grand nombre en simultané sur CLAROLINE rend la chose compliquée.

Il est aussi possible de transmettre un sujet à 10h et de demander un rendu à 11h30 via CLAROLINE ou via mail.

C. OTTOGALLI :

Question : Quid de l'accès aux ressources numériques ?

Au sein d'EGAL'APS il y a 1 étudiante sans ordinateur, qui avait pour habitude de travailler depuis la bibliothèque.

Question : Comment faire lorsque des étudiants n'ont pas accès aux ressources matérielles ? Est-il possible d'envisager le prêt de matériel ? Si oui, comment se feront les transferts ?

JC WECKERLE : pour les étudiants sans accès aux ressources numériques s'appliquera le cadre des étudiants empêchés. On ne peut pas prêter de matériel aux étudiants, nous avons déjà eu des soucis pour équiper les personnels administratifs. Il faudra envisager que cette étudiante soit en décalé au même titre que les SHN.

C. OTTOGALLI : on peut essayer de faire jouer la solidarité entre étudiant pour imprimer les documents et les envoyer mais cela est conditionné à la continuité des services de La Poste.

Peut-on modifier les CCF2 ? Un CCF2 écrit peut-il devenir un dossier ?

F. FABRE : dans cette situation exceptionnelle il a été indiqué qu'on peut modifier la nature des épreuves. Il faut s'organiser pour faire au mieux dans l'intérêt de nos étudiants. Il faut faire valider les modifications par la DEVU mais nous devront peut-être adapter avant d'avoir obtenu leur réponse.

Idée : il faut fixer une date sur la remontée des aménagements.

JC WECKERLE : il faut que cette date soit fixée pour début avril pour avoir la possibilité d'être organisé et de prévenir les étudiants dans un délai de 15 jours.

F. FABRE : peut-on prévoir que les CCF2 en distanciel soient maintenus dans la période initialement prévue ou, en raison des adaptations, on décale ?

Le calendrier ayant été déjà voté il faut faire remonter l'information aux étudiants. A minima la période sur laquelle se dérouleraient les CCF2 en distanciel.

JC WECKERLE : les horaires prévus ne seront pas nécessairement maintenus tels quels. Il faudra fixer des dates et heures avec les responsables de formation.

G. MARTINENT : problématique du calendrier → dans ses UE, sont décalés les CCF1.2 donc difficile de tenir les CCF2 dans les délais prévus à l'origine.

Question : il faut encourager les collègues à faire des CCF2 à distance mais quid des collègues qui ne mettent pas en place le distanciel ?

JC WECKERLE : il faut que les responsables de formation communiquent avec les responsables d'UE pour mettre en place cette nouvelle organisation. Il faut adapter et anticiper l'impossibilité d'épreuves en présentiel.

➤ **Pour le 5 avril : état des lieux des CCF2 en présentiel et des CCF2 en distanciel.**

Y. HUMBERT :

Question : pour les CCF pratique, quand prendra-t-on la décision de reporter ou d'adapter ?

JC WECKERLE : il faut attendre de voir comment la situation va évoluer.

G. BODET : proposition plus radicale → plutôt que penser que la norme va revenir il faudrait peut-être considérer que la norme est le distanciel.

Se préparer à un retour à la normale avec des incertitudes génère beaucoup de travail d'adaptation sans date précise. Cela évite de ne travailler que dans une situation d'urgence au jour le jour.

Proposition : tout passer en distanciel et mettre une option sur les pratiques qui sont une exception.

JC WECKERLE : est d'accord avec cette proposition mais pour les promos conséquentes de L1-L2 cette mise en place est plus compliquée. Mais globalement, il est préférable de prévoir autant que possible le distanciel.

F. FABRE : partage le point de vue de Guillaume, insiste sur l'organisation en distanciel.

Question : Sur les grandes promos, peut-on envisager des adaptations par groupe de TD plutôt qu'en promo entière ?

F. BIGOT : rejoint ce qui vient d'être dit. On risque de ne pas pouvoir reprendre comme on l'entend. Il faut un message clair et unique → demander à tout le monde d'organiser le

distanciel pour le CCF2. Sinon risque que certains attendent un retour à la normale, trop incertain, ce qui peut poser problème.

En sciences notamment, comme ce sont des bases de données QCM, on peut envisager des QCM sur les créneaux de TD les uns après les autres. Avec tirage au sort des questions, cela évite une rupture d'égalité.

C. MARTIN : envisage de basculer le CCF2 sur CLAROLINE.

Question : Peut-on interroger ICAP pour savoir si la plateforme peut supporter autant de connexion simultanées ?

L'idée de multiplier le nombre de QCM par le nombre de TD semble plus complexe car toutes les thématiques ne seront pas évaluées pour chacun des étudiants.

JC WECKERLE : sur l'aspect technique, il faudrait se rapprocher de Xavier Fallandry qui a notamment travaillé à ICAP et mis en place des solutions de distanciel pour l'UFR.

F. BIGOT : à situation exceptionnelle il faut envisager des examens exceptionnels. Même si tout le programme n'est pas balayé comme d'habitude, ce serait tout de même préférable d'adapter des QCM.

Et concernant la pratique, il faut réfléchir à des évaluations pratiques d'une autre forme (à distance, vidéo) car il y a un risque que nous devions renoncer à la reprise prochaine des pratiques.

JC WECKERLE : on peut demander aux enseignants d'évaluer les pratiques autrement. Mais on peut peut-être prendre la décision lors de la Commission Formation du 16 avril.

F. BIGOT : oui mais cette nouvelle vision d'évaluation des pratiques demande du travail important de mise en œuvre qui ne peut pas se faire rapidement et dans la précipitation.

JC WECKERLE : on peut partir que la théorie quasi à 100% sur des évaluations en distanciel, et sur les pratiques on avertit les collègues mais on attend avant de prendre une décision radicale.

F. FABRE : prendre aujourd'hui la décision d'annuler les épreuves pratiques peut mettre des étudiants en difficulté, notamment ceux qui pensaient rattraper une mauvaise note avec la pratique.

Question : Quid de ceux ayant déjà des notes pratiques en CCF1 ?

F. BIGOT : maintien du CCF1 déjà réalisé et adaptation des CCF2 pratiques à venir.

B. VIGNAL : il faut basculer sur la norme = distanciel. Il vaut mieux faire passer ce message maintenant et faire remonter la nature des épreuves pour le 5 avril. A l'inverse, pour les UE qui ne peuvent passer en distanciel, les considérer comme une exception. Cela évite d'imaginer des solutions à plusieurs reprises, de manière rapide.

Pour la 2ème chance : il faut penser aux CT qui ont des natures d'épreuves différentes des CCF2 mais là ce ne sera plus le cas.

Y. HUMBERT : en athlétisme, l'idée est de tout faire en distanciel y compris les pratiques. Il est souhaitable de le décider le plus vite possible pour pouvoir mettre rapidement en place les modalités d'accompagnement des étudiants. L'équipe athlétisme souhaite que soit acté le passage en distanciel de tout, y compris les pratiques pour pouvoir préparer les étudiants sur ces épreuves nouvelles.

JC WECKERLE: décider le 16 avril est-ce suffisant ?

Y. HUMBERT et F. BIGOT : cela semble tard.

JC WECKERLE: propose d'avancer la prochaine Commission Formation au 2 avril

V. PILLAT : formule une remarque par rapport aux formations pro. Pour avoir fait le point au niveau des examens il n'y a pas de grosses perturbations car les épreuves sont prévues de fin mai jusque fin juin.

Question : Est-il possible de laisser les formations pro s'organiser sans tout perturber ?

➤ **VOTE**

Tous les CCF2 théoriques se dérouleront en distanciel en Licence et en Master

Pour : 17 → adopté à la majorité

Contre : 1 personne

J. HALLE :

Question : un intervenant extérieur en comptabilité refuse d'organiser en distanciel. Que faire ? On oblige ou on adapte ?

JC WECKERLE : si la Commission Formation décide de l'organisation en distanciel les intervenants doivent s'adapter et suivre cette décision.

➤ **VOTE**

Laisser une marge de manœuvre dans l'organisation des examens à venir en formations pro

Pour : adopté à l'unanimité

Contre : personne

➤ **VOTE**

Pour l'organisation des CCF2 de pratique sportive, la Commission Formation décidera le 2 avril

Pour : 17 → adopté à la majorité

Abstention : 1 personne

F. FABRE : **il faut faire remonter les dispenses à saisir pour le CCF2**. Il faut anticiper pour ne pas submerger les gestionnaires.

JC WECKERLE : propose la **remontée des dispenses à saisir pour le 5 avril**

F. BIGOT :

Question : indique-t-on une période aux collègues pour évaluer en distanciel ?

F. FABRE : cela est nécessaire pour respecter le cadre réglementaire.

JC WECKERLE : le 18 avril début des CCF2 et ceux ayant des oraux à faire passer il faut s'organiser.

C. OTTOGALLI : est favorable sur la nécessité d'anticiper les CCF2 à distance, même les pratiques. Mais pour les étudiants empêchés, il va y avoir une première organisation de CCF2 à distance en mai, une organisation de CT en juin et les étudiants empêchés vont avoir 2 sessions en juin.

Question : Est-il possible d'envisager des jurys en septembre ?

JC WECKERLE : il va falloir connaître le volume d'étudiants empêchés pour s'organiser.

C. OTTOGALLI : pour l'éventuelle annulation des pratiques il y aura de toute façon des étudiants en difficulté, quelles que soient ces difficultés.

JC WECKERLE : le travail asynchrone doit être privilégié mais il faut envisager des adaptations pour les étudiants empêchés.

S. MEYER :

Question : doit-on déjà donner une fourchette calendaire pour les examens en distanciel aux enseignants ?

JC WECKERLE : il faut que l'on puisse, avec Fabienne Fabre, faire une proposition de calendrier à tête reposée.

F. FABRE : au regard du calendrier initial, il ne faudrait pas envisager le début des épreuves en distanciel avant début mai. Il faut aussi penser à adapter les temps d'épreuve pour les étudiants qui bénéficient d'un 1/3 temps.

Y. HUMBERT : attention, il y a des oraux de Master la 1^{ère} semaine de mai.

F. FABRE : rejoint cette idée, l'intention première était de maintenir le calendrier tel que prévu c'est-à-dire avec des épreuves à partir du 20 avril.

Il va falloir diffuser un planning de CCF2 même distanciel, qui vaudra pour convocation.

G. MARTINENT :

Question : est-on toujours tenu d'avoir un délai entre le rendu des notes CCF1 et l'épreuve de CCF2.

JC WECKERLE : il faut que l'étudiant dispose des notes de CCF1 avant de passer les épreuves de CCF2.

G. MARTINENT : fait remarquer que de passer beaucoup d'épreuves sous la forme d'un rendu de dossier nécessite un fort temps de correction simultané.

- **Stages**

Les stages (doc DAJI)

1. Aménagement des stages

S'agissant des stages, il appartient à l'instance compétente de l'établissement (CFVU etc.) d'adapter leurs conditions de validation :

- De valider tout ou partie du stage.
- De neutraliser l'« UE stage », y compris lorsque son existence était prévue par la réglementation (DUT, LP, diplôme d'ingénieur).
- D'accompagner l'étudiant le plus rapidement possible, pour trouver un autre lieu de stage ou un autre projet tutoré (hors zone d'exclusion).
- de reporter et déplacer la période de stage, en différant au besoin les dates des soutenances et des jurys d'année ou de diplômes (solution qui ne doit pas pénaliser l'étudiant dans son projet de poursuite d'études post-formation).

Toutefois, l'objectif est surtout celui d'une acquisition de compétences professionnelles et de mise en œuvre des acquis de la formation. Par conséquent, en période de pandémie, il est possible de permettre à l'étudiant d'effectuer son stage en dehors d'un milieu professionnel entendu strictement. L'établissement d'enseignement veillera à toujours conserver un contact avec son étudiant et s'assurera que celui-ci assure toujours sa mission en lien avec l'organisme d'accueil. Il est alors conseillé de mettre en place des dispositifs permettant de sensibiliser autant que possible l'étudiant à tout ce qui constitue habituellement un environnement professionnel.

Les solutions pour les stages

- Ce qui s'est déjà déroulé permet d'évaluer. A chaque formation de revoir au besoin les modalités et les exigences
- La formation peut se dérouler sur 2 ans (ex M1 et M2, voir stage de L2 et stage de L3) : il est alors possible de revoir le stage de cette année pour booster celui de l'année prochaine.
- Report de stage : celui-ci ne doit pas grever l'organisation de l'année prochaine. Cependant, il ne sera pas possible d'établir des avenants ou de nouvelles conventions avant Mai.
- Pas de possibilité de stage ou stage trop court :
- Stage à la maison sous une autre forme, gel de l'UE stage



Fiche_6_-_Stage_v180
32020.pdf

B. VIGNAL : pour le management, les approches sont différenciées selon les niveaux. Si le stage a peu ou non débuté, la neutralisation du stage envisagée. En cours de discussion côté technique avec Apogée et Fabienne. Sur le M2 MOS des solutions ont été trouvées pour continuer d'évaluer le stage. La formation va pouvoir trouver des astuces pédagogiques pour maintenir l'évaluation.

Problématique sur le M1 MS : possibilité de prolonger la période de stage durant l'été, idée en cours de réflexion.

C. MARTIN : pour ES ce sera plus simple car les étudiants sont en stage depuis septembre globalement. Il ne leur manquera qu'environ 1 mois. Donc possibilité d'évaluer le stage en adaptant les modalités.

Problématique sur le M2 EOPS : des protocoles recherche n'ont pas pu être menés jusqu'au bout donc des réflexions sont menées pour l'évaluation et la compensation des résultats qui ne seront que partiels.

G. BODET : l'idée était de passer tout de suite à la question radicale de suspension plutôt que d'un report non stabilisé dans le calendrier. Les étudiants sont pour la plupart les 1^{ers} désolés de devoir stopper leur mise en situation professionnelle.

V. PILLAT : l'idée est de maintenir autant que faire se peut du télétravail et si l'entreprise en est d'accord de maintenir la gratification.

Question : Au niveau administratif doit-on faire des modifications via avenant ?

F. FABRE : l'avenant est nécessaire mais une certaine souplesse est laissée par la DGEIP. Il faut au moins un accord de principe, y compris par mail.

N. JACQUEMOND : la position de principe tenues en L3 APAS est que certains étudiants pouvaient aller en stage. Si la présence de l'étudiant n'est pas indispensable au regard de la situation de crise sanitaire actuelle il faut arrêter d'aller en stage. Concernant les avenants il faudrait une position de l'université.

P. MARIEL : Il faut que l'on puisse trancher pour trouver une solution unique → préconise de suspendre tous les stages sauf si aménagement en télétravail possible. Cette réflexion est menée depuis le début du confinement avec Fabienne Fabre et Virginie Pillat notamment.

G. MARTINENT : pour la LPro SVAPA les stages ont tous été suspendus.

B. VIGNAL : aucun étudiant n'est maintenu en stage dans sa structure sauf si une demande expresse a été formulée, et dans ce cas cette demande sera étudiée par les encadrants pédagogiques. Sinon, lorsque cela est possible, le stage est aménagé en télétravail.

2 questions sont à se poser :

- Poursuite du stage ou report du stage ?
- Quid des modalités d'évaluation ?

C. OTTOGALLI : des difficultés se posent pour les stages. En EGAL'APS aujourd'hui il y a différents lieux de stage. Lorsqu'il n'y a pas d'intervention possible sur le terrain des aménagements peuvent être prévus. Cependant, certains étudiants se retrouvent avec une seule semaine de stage car ils ont débuté plus tard que les autres.

Questions : Faut-il neutraliser l'UE stage pour tous les étudiants ? Quid des avenants ?

P. MARIEL : la note de la DGESIP nous laisse une solution pour ne pas avoir à rédiger des avenants pour toutes nos conventions de stage → **acter les aménagements par échange de mail entre la structure et les équipes pédagogiques**. Cette solution est plus facile à mettre en œuvre au regard de nos conditions techniques de travail – peu ont accès à une imprimante et un scan, certains gestionnaires de scolarité ne peuvent pas assurer une continuité d'activité de manière identique aux conditions de nos bureaux à l'UFR.

B. VIGNAL : il ne faut pas différencier les étudiants et neutraliser l'UE Stage pour tous les étudiants. Il faut que cette décision soit prise selon les formations et non selon les étudiants.

JC WECKERLE : certaines formations restent en mesure d'évaluation le stage avec les semaines déjà faites par les étudiants.

F. FABRE : il faut neutraliser l'UE stage par formation. Cela ne posera pas de souci pour le calcul des moyennes sur APOGEE, sauf pour certaines formations, selon la modalisation de leur maquette sur APOGEE.

➤ **VOTE**

Diffusion d'un message unique pour tout l'UFR STAPS → suspension de tous les stages sauf lorsqu'un aménagement en télétravail est possible. Pas d'avenant formel mais aménagement acté par échange de mails entre structure et équipe pédagogique.

Pour : adopté à l'unanimité

Contre : personne

➤ **VOTE**

Report du stage envisageable avec rédaction d'un avenant si prolongation des dates du stage au-delà des dates prévues dans la convention initiale.

Pour : adopté à l'unanimité

Contre : personne

B. VIGNAL : ajoute qu'il faut alerter l'UCBL sur le cas de suspension de stage qui génère de facto la suspension de la gratification.

A été relevé par plusieurs membre de la Commission Formation que des étudiants peuvent être en situation précaire si leur gratification est suspendue (loyer supplémentaire lorsque le stage n'est pas à proximité du domicile de l'étudiant par exemple).

3. 2ème chance

Extrait du décret licence 1998

Art. 11. – Hors régime spécial d'études mentionné à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation.

L'évaluation continue doit intervenir à des moments pertinents pour l'orientation de l'étudiant et sa progression par rapport à son projet personnel et à son projet professionnel.

Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Elle accompagne la progression de l'étudiant dans ses apprentissages et doit donc donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour :

1° Permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d'éventuelles remédiations à l'étudiant ;

2° Respecter le principe de seconde chance mentionné à l'article 12.

Art. 12. – Dans le cadre des dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé et des articles 10, 11 et 13 à 16 du présent arrêté, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont fixées par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire ou du conseil ayant compétence en matière de formation. A cette fin, la commission prend en compte les résultats des dispositifs d'évaluation interne mentionnés à l'article 17.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en place en application des articles 10 et 11 ci-dessus sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Intérêts

- N'oblige pas à respecter le délai de 15 jours entre la publication des résultats et le début des CT.
- Nécessite de remettre en place la règle du MAX, meilleure note entre CFF2 et 2 chance.
- Règle à voter :
- « Une note de 2^e chance remplace la note de CCF2 de première session à condition qu'elle soit meilleure. »

F. FABRE : côté technique, il y a aura modification des modalités.

JC WECKERLE : Céline BROCHIER était favorable à cette mise en place.

F. FABRE :

Question : y aura-t-il une autorisation donnée à la cellule APOGEE de travailler techniquement à cette évolution et ce avant la prochaine accréditation ?

Il faut faire remonter un message fort et clair auprès de Céline BROCHIER et Anne-Christine HENK à la DEVU.

G. BODET : interrogation pédagogique → lorsqu'il y a des sessions de rattrapage il y a beaucoup de notes inférieures au CCF2.

JC WECKERLE : l'expérience montre qu'un étudiant avec un CCF1 moyen renforce son travail en CCF2 mais cela ne suffit pas toujours à valider l'UE. Cela n'a pas eu d'impact réel sur la présence des étudiants en CT. Des stratégies sont mises en œuvre et des cas de dispense via certificat médical se multiplient.
Autant clarifier les choses et ne garder que la meilleure des 2 notes.

G. MARTINENT : on va revenir sur un ancien système en L1 - L2 et on risque d'avoir des amphithéâtres vides en session de rattrapage.

JC WECKERLE : ce qui est déjà le cas malheureusement. Si avec la nouvelle maquette, on interroge la question des compensations supprimées, il faudra valider un bloc de compétence différemment. Si on enlève la compensation sans mettre en place la 2ème chance il sera difficile de valider pour les étudiants.

G. MARTINENT :

Question : ne peut-on pas attendre de supprimer la compensation pour acter la 2ème chance ?

Sauf pour cette année qui est particulière.

F. FABRE : il faut distinguer la situation très particulière de cette année avec la règle du max qui devient presque un impératif pour les étudiants empêchés.

C. MARTIN : les notes que les étudiants vont avoir en 1ère session risquent d'être favorables à nos étudiants.

C. OTTOGALLI : d'accord avec Fabienne, il faut dissocier la discussion pour palier à la situation spécifique pour cette année et reporter le débat pour la suite.

JC WECKERLE : est d'accord mais cela impactera aussi les calendriers 2020-2021.

C. OTTOGALLI :

Question : veut-on laisser la possibilité aux étudiants de calculer leur moyenne sur la meilleure des 2 notes acquise ?

➤ **Vote :**

Mise en place de la 2ème chance pour cette année en raison de la situation exceptionnelle.

Pour : 15 → adopté à la majorité

Contre : 1

Abstention : 2

JC WECKERLE : souligne qu'il faudra en discuter pour les calendriers de l'an prochain, notamment aussi car il y a la question du passage des créneaux de cours à 1h30.

F. BIGOT :

Question : comment communiquer auprès des étudiants ?

JC WECKERLE : la direction de l'UFR va faire un message aux étudiants en ce sens.

F. FABRE : rappelle qu'il faut insister auprès de la DEVU pour l'applicabilité de notre décision pour l'application du calcul correspondant dans APOGEE. Attention, cette 2ème chance ne s'applique qu'au niveau Licence dans les textes.

C. OTTOGALLI :

Question : cette règle peut-elle être appliquée au niveau master ?

F. FABRE :

Proposition : voter la règle du max dans toutes nos formations, en raison de la situation particulière.

G. BODET : attention, en instaurant la règle du max ici on prend le pas sur le rôle du jury sur les décisions de validation de l'année.

B. VIGNAL : toutes les notes obtenues par les étudiants ne sont pas comparables en détail lors du jury.

F. BIGOT : oubliant l'année en cours, si c'est une solution pérenne, il s'agit d'un retour en arrière. Difficile de visualiser l'intérêt pour le calendrier, si on prévoit la session de rattrapage tout de suite.

F. FABRE : cela permettra aux étudiants de cibler leurs révisions dans le but de valider leur année.

G. BODET : est d'accord dans l'idée de généraliser mais si on relâche à chaque niveau, en plus de la souplesse prévue compte tenu des conditions de l'année en cours, cela deviendra trop mince en terme d'exigences. Donc si la règle du max est appliquée, on note comme d'habitude.

Question : L'ajustement est-il fait par l'enseignant devant sa copie, pour tous avec la règle du max, ou par le jury ?

JC WECKERLE : vu le contexte il paraît recevable de prévoir une règle du max généralisée.

➤ **Vote :**

Application de la 2^{ème} chance cette année en Licence avec meilleure note gardée – sous réserve de la mise en œuvre technique

Pour : 15 → adoptée à la majorité

Contre : 1

Abstention : 2

➤ **Vote :**

Application de la règle du max en Master - attention le délai de 15 jours est maintenu entre la publication des notes et le rattrapage – sous réserve de la mise en œuvre technique

Pour : 14 → adoptée à la majorité

Contre : 3

Abstention : 1

Idée : Reporter cette discussion pour la mise en œuvre ou non de la 2^{ème} chance sur les années suivantes.

Des simulations nécessaires.

Une étude des validations par session seront faites par le service Affaires Générales.

4. Calendriers 2020-2021 des formations

F. FABRE : la présentation des calendriers et de certains principes doivent être discutés.

Proposition : Report de la discussion à la Commission Formation du 2 avril.

5. Commission formation supplémentaire en avril

Décision : une nouvelle Commission Formation aura lieu le 2 avril à 13h30

PARTIE B

6. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de séance à 16h20